

2023

syr'usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

4-5

L'année 2023 en bref

6-7

Le Territoire

8-9

Le Syr'Usse : les élus
et l'équipe technique

10-19

Les Actions en bref

20-21

Le Bilan financier

22-23

Communiquer,
sensibiliser, représenter

EDITO



L'année 2023 nous montre une nouvelle fois les effets du changement climatique pour notre territoire : un épisode caniculaire et de sécheresse, court et intense cet été, et un automne et un hiver très pluvieux engendrant de multiples crues morphogènes, pour l'heure sans risque pour les biens et les personnes.

Néanmoins, le Syr'Usse reste vigilant et surveille l'état sanitaire des Usse. Nos arbres aux bords de cours d'eau souffrent des sécheresses répétitives et des maladies. La tempête très localisée de juillet nous révèle leur fragilité et nombre d'entre eux, sur un linéaire très court, sont désormais déracinés, arrachés et couchés. Le Syr'Usse a donc renforcé fin d'année ses interventions en matière de gestion des boisements de berges, mais fût contraint par les eaux hautes rendant les interventions impossibles pour l'heure. Cependant, il a pu compter sur le service des routes du Conseil Départemental, les communes riveraines et les propriétaires privés riverains des Usse, qui ont eux aussi l'obligation d'entretenir ces linéaires boisés. Nos interventions se font en priorité sur les secteurs de protection des biens et des personnes à enjeux larges, et en cas d'urgence.

Pour le Syndicat, l'année 2023 fût celle de la consolidation technique des actions que nous devons mener, en prévision de l'année 2024 qui s'annonce riche en termes de travaux et de projets.

En ce qui concerne le Plan de Gestion de la Ressource en Eau 2022-2024 (PGRE), le Syr'Usse se félicite et remercie les partenaires engagés, notamment les services de l'Etat, car après un an de renouvellement du PGRE, de nombreuses actions ont été engagées et certaines sont enfin terminées. Le Syr'Usse a réceptionné son Observatoire des Prélèvements et des Usages, véritable outil d'aide à la décision et de surveillance de la ressource en eau.

Egalement, nous avons poursuivi nos programmes de travaux et nos études avant-travaux pour la restauration des zones humides prioritaires, la restauration hydromorphologique des Grandes Usse à la Plaine de Bonlieu et la restauration des Petites Usse en collaboration avec la Communauté de Communes Fier et Usse. L'entretien des cours d'eau se poursuit : lutte contre les plantes invasives, préservation des écrevisses patrimoniales entre autres.

Enfin, nous avons eu plaisir à développer de nombreuses actions de sensibilisation et de communication, que je vous invite à découvrir dans ce numéro. Ces projets se poursuivront en 2024, avec notamment une exposition photographique itinérante qui mettra en valeur la Rivière des Usse et les personnes engagées pour sa préservation.

Le Syr'Usse est aussi chef de file du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes et se félicite du bilan à mi-parcours qui a été produit et validé par les maîtres d'ouvrage et le Conseil Départemental. Les opérations vont pouvoir se poursuivre et se terminer à l'échéance fin 2024.

Le Syr'Usse est engagé comme structure animatrice du Site Natura 2000 les Usse et dans le « Plan Agroécologique et Climatique Salève Vuache Usse ». De nombreuses actions, dont certaines à succès, sont exposées dans ce numéro. Je vous annonce néanmoins qu'il s'agira de la dernière année de portage du site natura 2000 les Usse par le Syr'Usse. En 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dès lors compétente assurera le partage administratif et le volet technique sera assuré par Asters et le CEN74.

Enfin, nous sommes à mi-mandat et je ne peux que remercier les élus siégeant au Syndicat, notamment les membres du Bureau, pour leur engagement et leur collaboration, que je souhaite encore riche et conviviale pour les prochaines années.

Jean-Yves Mâchard, Président

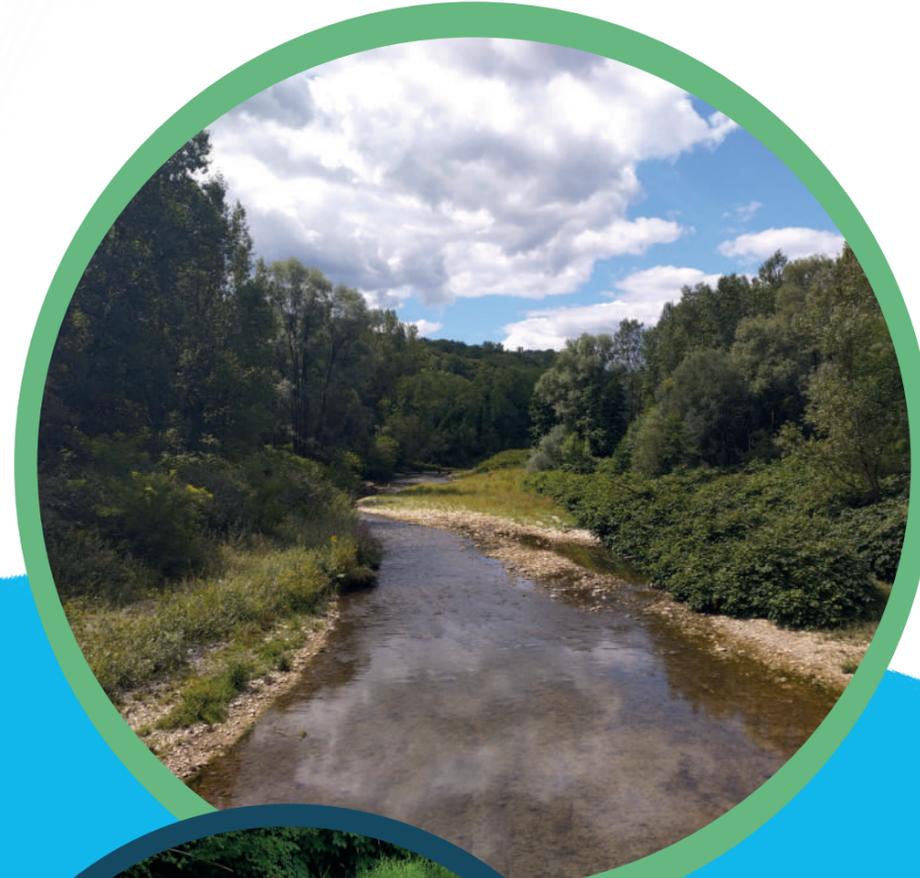
L'année 2023...

ÉTÉ

PRINTEMPS

HIVER

AUTOMNE



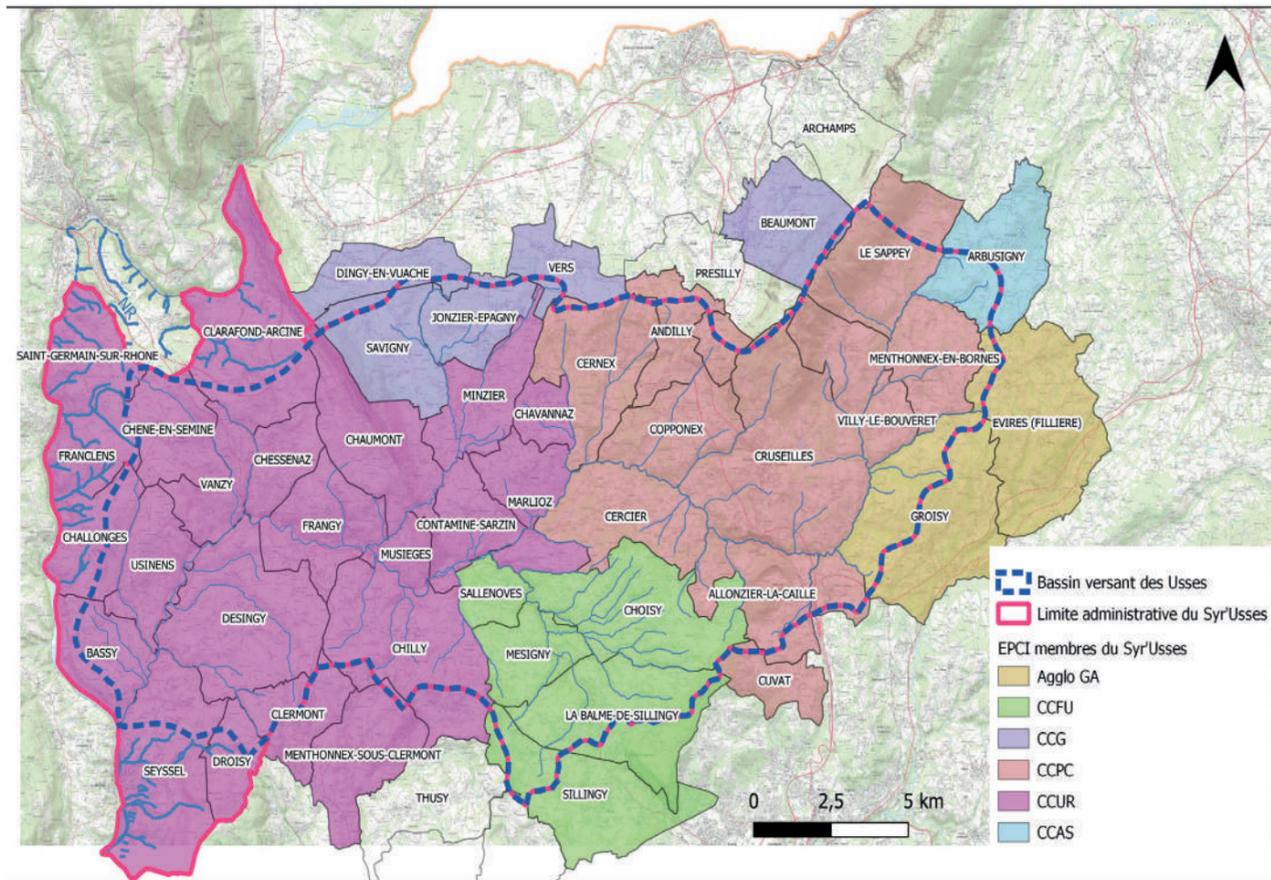
Le territoire



Les collectivités adhérentes



Territoire d'intervention du Syndicat de Rivière les UsseS et EPCI membres



6 collectivités membres
48 communes
32 délégués
36 000 habitants

Au 1^{er} janvier 2023, le Syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe s'est retiré au profit de la CC Arve & Salève.

Le territoire

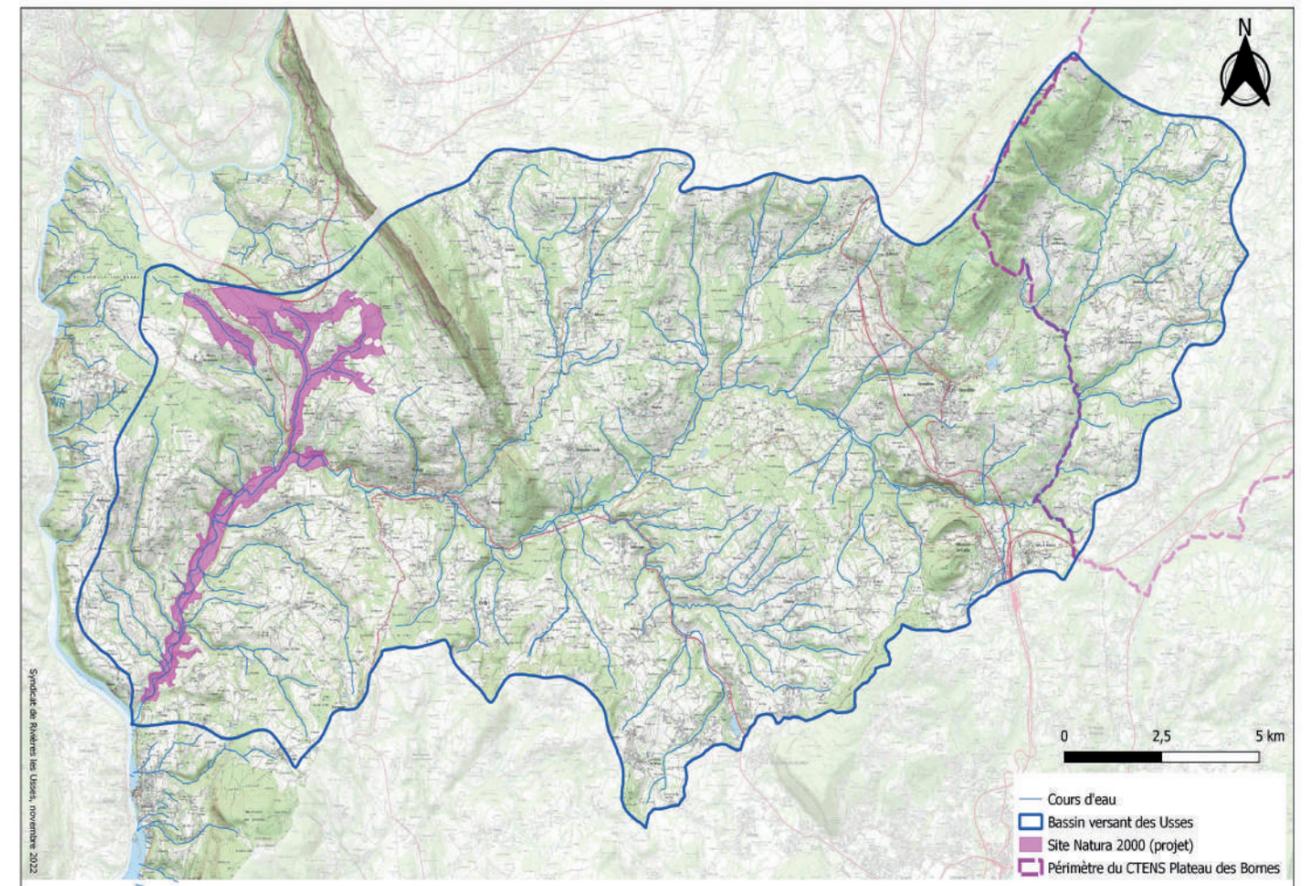


Le territoire

Le bassin versant des UsseS et les affluents du Rhône



TERRITOIRE D'INTERVENTION



Superficie des Zones Humides : 320 ZH / 635 ha (2% de la superficie du BV)
Superficie de bassin versant : 307.04 km²
Linéaires de cours d'eau : 411 km de cours d'eau

Le bureau des Elus



Le bureau est administré par 6 membres et 2 membres invités : Odile Montant, élue référente du CTENS Plateau des Bornes et Hervé Bouëdec, Président du COPIL Natura 2000.



Jean-Yves Mâchard, Président



Jean-Marc Bouchet
1er Vice-Président



Jacqueline Ceccon
2ème Vice-Présidente



Rémi Lafond



Sylvia Dusonchet



Henri Chaumontet



Odile Montant



Hervé Bouëdec

Le Comité syndical

La répartition des sièges entre les collectivités adhérentes est fonction des populations concernées. Ce sont 32 délégués titulaires et suppléants qui siègent aux Comités Syndicaux (mise à jour nov. 2023).

MARTINEZ	Julian	titulaire	CCPC
SGRAZZUTTI	Catherine	titulaire	CCPC
PALLUD	Jean	titulaire	CCPC
PASSETEMPS	Michel	titulaire	CCFU
NEYROUD	Roland	titulaire	CCFU
BOUCHET	André	titulaire	CCUR
CANICATTI	Georges	titulaire	CCUR
GEORGES	Emmanuel	titulaire	CCUR
PONCET	Rémi	titulaire	CCUR

RICHER	François	Suppléant MARTINEZ	CCPC
DEMOLIS	Guy	Suppléant MONTANT	CCPC
FALCONNET	Benoit	Suppléant SGRAZZUTTI	CCPC
PRICAZ	Lionel	Suppléant BOUCHET Jean-Marc	CCPC
GUETTE	Pascal	Suppléant PALLUD	CCPC
BILOKOPYTOFF	Thomas	Suppléant PASSETEMPS	CCFU
PERRIN	Henri	Suppléant NEYROUD	CCFU
MICHEL	Christiane	Suppléant CECCON	CCFU
BOUËDEC	Hervé	Suppléant BOUCHET André	CCUR
ETTORI	Carole	Suppléant CANICATTI	CCUR
JACQUESON	Philippe	Suppléant GEORGES	CCUR
GLANDUT	Marie-Christine	Suppléant PONCET	CCUR
SÈVE	François	Suppléant MÂCHARD	CCUR
FOL	Béatrice	Suppléant LAFOND	CCG
BRUYERE	Pierre	Suppléant CHAUMONTET	GA
REMILLON	Régine	Suppléant DUSONCHET	CCAS

Le personnel



Fanny Seyve
Directrice du Syndicat

Cellule Administrative



Nathalie Boussion
Gestionnaire comptable et budgétaire



Régine Journoud
Assistante de gestion et GRH



Lisa Lopez
Chargée de communication

Cellule Technique



Régis TALGUEN
Technicien de Rivières



Pauline Chevassu Castrillon
Technicienne Observatoires et Ressource quantitative



Eléa Rostaing
Animatrice du CTENS Plateau des Bornes



Aude Soureillat
Chargée de projets Zones Humides et Animatrice Natura 2000 Les Usse

Partager la ressource en eau



Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant des Usse, initié en 2017 à la suite de l'étude des volumes prélevables et de l'arrêté préfectoral en Zone de Répartition des Eaux du bassin versant des Usse, se poursuit jusqu'en 2024.

Le territoire subit un déficit quantitatif, la ressource en eau est fragilisée en période d'étiage (de juin à octobre) et contraint les milieux aquatiques dont les besoins ne sont plus satisfaits. Les fiches actions qui composent le PGRE et qui concernent aussi bien les collectivités gestionnaires en eau potable, les agriculteurs, les industriels et les usagers, doivent faciliter le maintien des prélèvements d'eau sur le territoire et faire des économies d'eau. Ainsi, les mesures mises en place permettent de sécuriser les usages et de maintenir des conditions de débits favorables à l'écologie des cours d'eau. Le Syr'Usse est la cellule animatrice du PGRE. Accompagné des services de l'Etat, le Syndicat permet de faire le lien avec le territoire.



La mise en œuvre du PGRE est suivie par le groupe Pilote PGRE. Celui-ci composé d'élus représentant le territoire, de représentants des usagers économiques, des citoyens et d'associations, se réunit en moyenne deux fois par an. Sont abordés lors de ces réunions le point sur la gestion quantitative du territoire, l'avancée des actions, des questions plus sensibles afin de trouver des solutions.

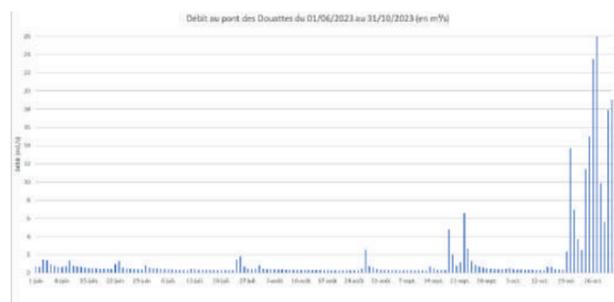
En 2024, le bilan du PGRE débutera. Seront évalués l'avancée des fiches actions, les économies d'eau établies, les prélèvements etc. Un travail sur les nouveaux besoins du territoire commencera. De nouvelles fiches actions seront proposées par le groupe Pilote et permettront de continuer ces avancées au travers d'un nouveau projet de territoire pour la gestion durable de l'eau.

Retour sur l'année 2023 : sécheresse, prélèvements, usages

En 2023, le territoire n'a pas subi les mêmes effets de la sécheresse qu'en 2022. D'un niveau moins élevé, la sécheresse est néanmoins restée constante, mais a fini par s'effacer au début de l'automne avec un pic de précipitations.

Les arrêtés sécheresse pris entre juin et octobre ont alterné « état d'alerte » (le 27 juin et le 4 octobre) à « alerte renforcée » (le 23 août) sans pour autant aller jusqu'au niveau de crise. Des relevés de débits réalisés par le Syndicat ont été nécessaires pour affiner les caractéristiques locales et adapter les niveaux d'arrêtés. Peu de difficultés sur l'approvisionnement en eau potable ont été observés sur le territoire contrairement à 2022, mais une vigilance est restée de mise dû fait de certains niveaux de nappes assez bas.

Le début d'année 2024 permettra de faire le bilan des prélèvements sur l'année 2023. Pour rappel, en 2022, ces derniers avaient augmenté sur certains secteurs (partie amont du bassin versant) alors qu'ils avaient baissé sur d'autres (partie aval).



L'observatoire de la qualité des eaux

Depuis 2020, la qualité des cours d'eau du bassin versant des Usse est suivie via un observatoire répondant aux normes de la Directive Cadre sur l'Eau. Un certain nombre de paramètres sont mesurés tels que l'oxygène, la température, le pH, l'azote, le phosphore. Des suivis plus spécifiques sont également réalisés comme le suivi sur la teneur en pesticides, la teneur en éléments et traces métalliques et hydrocarbures. Les paramètres physico-chimiques des rejets des stations d'épuration sont également suivis.

L'année 2023 marque la dernière année de ce suivi qualité depuis 2020. Les résultats du suivi 2023 seront connus début 2024. Puis, un nouveau plan de suivi qualité sera décidé en prenant en compte les résultats des 4 années précédentes. Le coût total de la campagne qualité pour l'année 2023 est de 102 778.47€ TTC.



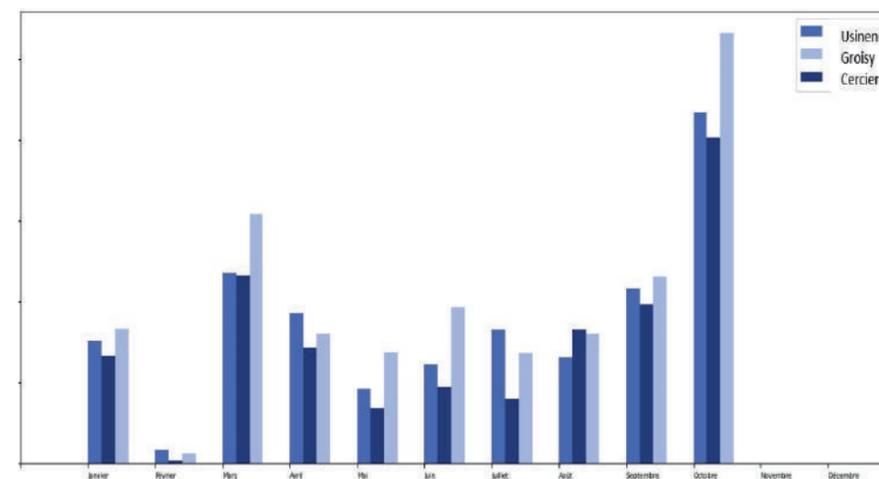
L'observatoire des prélèvements et des usages

En 2017, une réflexion a été engagée afin de mettre en place l'observatoire des prélèvements et des usages. Cet outil doit permettre de rassembler tous les éléments sur les prélèvements dans une base de données en vue d'une gestion et d'une planification à l'échelle du bassin versant.

En 2018, 14 indicateurs de pression, d'état et de réponse ont été choisis pour alimenter cet observatoire. L'occupation de sol, l'évolution de la population, l'évolution des débits, prélèvements en eau potable, données météorologiques... tous ces indicateurs sont ainsi regroupés dans une seule et même base de données et peuvent être visibles sous forme de cartes ou de graphiques.

En 2023, le Syr'Usse devient autonome et peut désormais mettre à jour les indicateurs mis en place. Le coût total de la mise en place de cet observatoire est de 119 714.48 € TTC, et financé par l'agence de l'eau, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Cumul des hauteurs de précipitations (mm) Sur les 3 stations de référence des Usse



Avec le soutien financier :



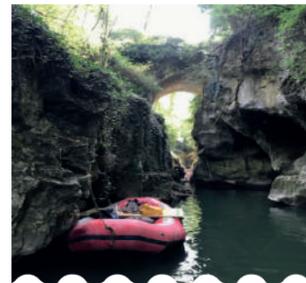
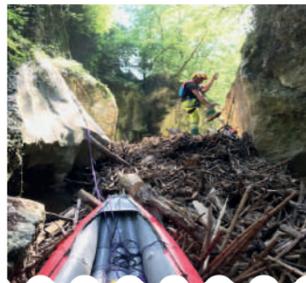
Restaurer les milieux aquatiques

Entretien des boisements de berges et retraits d'embâcles

En 2023, les travaux de gestion des boisements de berges et des embâcles ont essentiellement concerné la partie aval du territoire, sur le secteur de la Plaine de Bonlieu et sur le secteur du Pont Rouge. La tempête de juillet a eu pour effet la formation de nombreux embâcles qu'il a fallu traiter rapidement et dans les meilleures conditions.

À noter la réalisation de travaux au niveau du verrou de Serrasson sur les communes de Musièges et de Chilly où une quantité importante de bois morts s'étaient coincés. En moyenne, chaque année, le Syr'Usse engage 30 000€ TTC pour l'entretien des boisements de berges et retraits d'embâcles.

AVANT



APRÈS
Le Verrou - Serrasson

En 2023, le Syr'Usse s'est vu transférer la compétence GEMAPI sur certains affluents du Rhône. Le Syndicat a débuté le diagnostic de terrain sur le Trainant et le Parnant pour la mise en place d'un plan de gestion des boisements de berges et des plantes exotiques envahissantes.

Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

En 2023, les campagnes de lutte sur les cours d'eau prioritaires du bassin versant se sont poursuivies (bassin versant du Fornant et Petites Usse).

Les travaux ont consisté en un passage mensuel de mai à novembre pour arracher/couper les différentes espèces présentes (Renouée, Balsamine, Buddleia, Grande Berce du Caucase, Raisin d'Amérique). Les travaux ont été effectués par l'Office National des Forêts.

Il a été observé une forte augmentation de la Balsamine de l'Himalaya par rapport à l'année 2022.

Pour 2023, le montant total consacré à la lutte contre les invasives est de 38 600 € TTC.

À noter, la réalisation sur les Petites Usse d'un chantier de sensibilisation avec l'entreprise COLAS qui a permis le traitement d'un linéaire important.

Projet de restauration morphologique du lit des Usse en plaine de Bonlieu

L'année 2023 a été dédiée à l'avancement du projet sur le volet foncier, portant notamment sur :

- l'acquisition foncière amiable,
- la signature de deux contrats d'Obligations Réelles Environnementales (ORE),
- l'acquisition par voie d'expropriation suite à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique en juin 2022.

Les contrats ORE permettent de conventionner avec les propriétaires sur une période de 30 années pour la gestion et le suivi des travaux et des aménagements.

Au total, le Syr'Usse est devenu propriétaire de 10 ha de bords de cours d'eau, sur Marlioz, Contamine Sarzin et Sallenoves.

L'année 2024 sera consacrée à la réactivation technique du projet de renaturation ainsi que la concertation des acteurs et au lancement des marchés de travaux. Les volets foncier et administratif se poursuivront dans le cadre des différents recours déposés.

La restauration écologique des cours d'eau

Dans le cadre de ses opérations de préservation des populations d'écrevisse à patte blanche, plusieurs opérations ont été réalisées en 2023 par le Syr'Usse :

- Un travail de concertation avec la Fédération de Pêche et les agriculteurs pour aménager des abreuvoirs sur les ruisseaux du Chenet et du Vengeur. Les aménagements auront lieu en 2024.
- Pour préserver les populations d'écrevisse à pattes blanches, le Syr'Usse a déployé, avec la société Saules et Eaux, des systèmes anti-remontaison des écrevisse de Californie, une espèce d'écrevisse invasive et porteuse saine de la peste, fatale pour les populations locales. Il a ainsi été posé des plaques avec système de piégeage sur les ruisseaux des Chenets (Sallenôves), le ruisseau de Cernex et le ruisseau des Vorzier (Vanzy).



Cette action a permis, par exemple sur le ruisseau des Chenets, de capturer et d'éliminer un peu plus de 200 écrevisse de Californie et d'éviter ainsi sa propagation plus en amont. Les derniers systèmes seront installés l'année prochaine sur les ruisseaux du Fornant et de Fontanii (Savigny).

Le coût total de l'opération se chiffre à 5 740 € TTC.

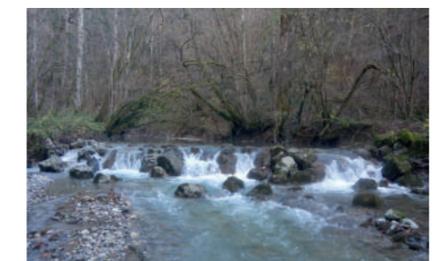
Sur le secteur de Frangy, plusieurs opérations ont débuté et sont à leur stade préliminaire de faisabilité :

- La première concerne le Castran au centre de Frangy par des travaux de réhabilitation et de protection contre les inondations. L'animation foncière a débuté ainsi que la collaboration avec la commune de Frangy. Les travaux prévus pour 2024, sous maîtrise d'ouvrage du Syr'Usse, porteront sur un piège à sédiments et une protection de berges en amont du parking de l'église. Ces travaux seront les premiers d'un programme d'aménagement le long du linéaire urbain, suite à la crue de mai 2018 entre autres.



Pièges à sédiments et embâcles

- La seconde opération concerne la continuité écologique sur le ruisseau du Fornant. Le Syr'Usse a rédigé un cahier des charges pour l'étude de huit seuils contraignant la continuité écologique. Cette étude, qui débutera en 2024, est en lien avec celle sous maîtrise d'ouvrage de Frangy et qui concerne l'état de la conduite d'eau potable du captage de la Barbannaz.



Suite aux différents événements de 2023 (tempête et crues successives d'octobre/novembre), le Syr'Usse a été sollicité par des riverains pour avoir des conseils et préconisations sur la gestion de leurs berges.

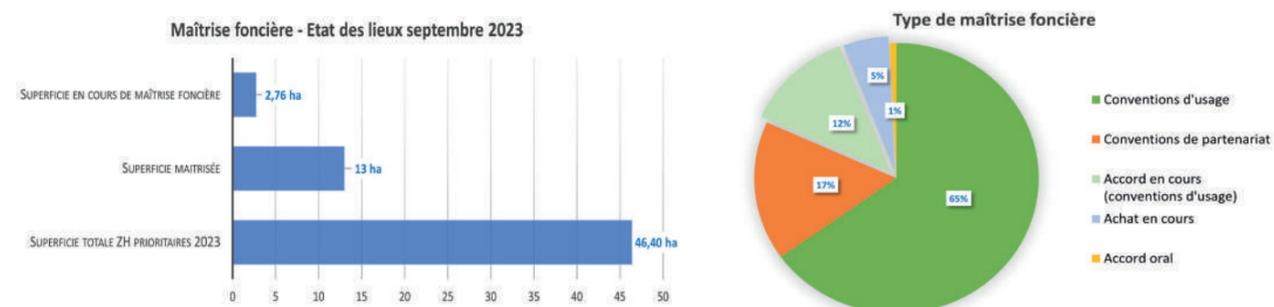
Avec le concours financier de :



Restaurer les milieux aquatiques

L'animation foncière : préalable aux travaux en zones humides

Certaines zones humides du territoire sont qualifiées de « **prioritaires** » et inscrites à ce titre au sein du Contrat de Milieu les Usse, car elles jouent **un rôle prépondérant sur la ressource en eau** (en particulier soutien au débit d'étiage des cours d'eau), mais elles présentent des dysfonctionnements d'ordre hydrologique et/ou écologique. Pour mener à bien les travaux de restauration puis d'entretien utiles à la bonne santé de ces milieux, le préalable indispensable est de maîtriser le foncier. L'animation foncière consiste à repérer les parcelles à enjeux, puis contacter et rencontrer les propriétaires, afin de les sensibiliser aux enjeux du site, et de les inciter soit à vendre leur terrain au Syr'Usse soit à signer des conventions (conventions d'usage, conventions de partenariat) avec le Syr'Usse pour lui permettre de réaliser ces travaux à ses frais et sous sa responsabilité. Ce sont aujourd'hui près de 30% des parcelles prioritaires de zones humides qui sont maîtrisées par le Syndicat, rendant possible de plus en plus de travaux de gestion.



Résultats de l'étude hydrologique de la zone humide du torrent des Usse à Seyssel

Située à l'aval du bassin versant, et séparée de la rivière par la RD992, la zone humide du torrent des Usse (3,5 ha) abrite une **population emblématique de grenouilles rousses**, une aulnaie marécageuse remarquable et des boisements humides en bon état de conservation. Le site est cependant altéré par la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes et un comblement progressif par des sables en provenance de la rivière. Soucieux de la préservation de ses fonctionnalités hydrologiques et écologiques, le Syr'Usse a lancé en 2022 une étude afin de mieux comprendre son fonctionnement et de proposer des scénarii de restauration.

Finalisée en 2023 et financée par l'AERMC et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), en partenariat avec la commune de Seyssel et le service des routes du Conseil Départemental, cette étude montre que :

- La zone humide est principalement influencée par les variations de niveau de la nappe alluviale entre l'amont et l'aval du site, et peu par les apports superficiels (rivières et petits écoulements),
- le remblai routier ne perturbe pas les écoulements de la nappe souterraine,
- les ouvrages hydrauliques (dalots) situés sous la RD992 en aval du site, ainsi qu'un chenal creusé à l'aval, favorisent son drainage, et donc son assèchement,
- certains dalots latéraux conduisent à un comblement progressif par les dépôts de sédiments s'introduisant dans la zone humide, et favorisent la progression irrémédiable des espèces exotiques envahissantes amenées par la rivière.

L'intérêt de ces ouvrages hydrauliques sur l'expansion des crues n'étant pas démontré, des travaux seront conduits dès 2024 pour réduire leur gabarit, afin de limiter l'atterrissement du milieu et de relever les lignes d'eau. Des suivis hydrologiques et écologiques permettront de rendre compte de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Travaux en zones humides

Les premières phases de travaux en zones humides ont débuté durant l'été 2023, période propice à l'arrachage et/ou la fauche des espèces exotiques envahissantes. Plusieurs marais à enjeux pour la ressource en eau ont ainsi bénéficié de ces campagnes d'éradication. C'est notamment le cas des marais de Choisy, avec l'intervention des salariés de l'entreprise COLAS, du marais des Vorziers à Vazy, du marais des Mouilles au Sappey, de la zone humide de la Caille à Allonzier la Caille ou encore du marais de Bovinens à Usinens. L'entreprise d'insertion professionnelle, Les Brigades Vertes du Genevois, a été particulièrement active cette année dans la réalisation de ces chantiers manuels. Signalons que ces interventions doivent être répétées plusieurs années de sorte que leurs effets soient manifestes. Le marais des Mouilles au Sappey bénéficie ainsi d'interventions annuelles depuis 2017, conduisant à la quasi-éradication du solidage géant.

Les travaux se sont poursuivis à l'automne, avec des interventions de broyage et/ou fauche de la végétation. Même si ces interventions peuvent sembler traumatisantes pour le milieu, elles sont nécessaires à la pérennité des zones humides, et à certaines espèces et habitats d'intérêt qui ne s'expriment que dans des espaces ouverts, comme des orchidées par exemple. La matière broyée est exportée en bordure de marais, afin que le site ne s'enrichisse pas en nutriments. Ces travaux ont lieu en fin d'été pour permettre à la végétation d'accomplir son cycle en totalité : les plantes ont ainsi le temps de grainer, et les insectes sont beaucoup moins actifs. Autre intérêt, les niveaux d'eau dans les zones humides sont assez bas à cette période de l'année et les sols ne sont pas détrempés. Les interventions sont donc peu traumatisantes pour le milieu naturel.

→ L'ensemble de ces travaux est rendu possible grâce à l'accord des propriétaires et des agriculteurs locaux, et aux financements mobilisés via le Contrat de Milieu des Usse.

→ Le coût des travaux réalisés en 2023 sur les zones humides est de 26 425,80 € TTC.
Le coût des autres prestations (études, suivis) est de 30 573,00 € TTC.
Le coût total des interventions en zones humides est d'environ 57 000 € TTC.



Arrachage des invasives sur les marais de Choisy



Dactylorhiza fushii Marais des Mouilles au Sappey



Travaux de broyage de végétation sur les marais de Choisy



Avec le concours financier de



Le Contrat de Milieu des Usse



Le 1^{er} février 2023 a eu lieu la signature officielle du Contrat de Milieu les Usse, à Cruseilles, en présence du directeur de la délégation Rhône-Alpes de l'agence de l'eau, du Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Direction Départementale des Territoires, de Mme Petex-Levet députée et conseillère départementale et des Présidents des EPCI membres du Syr'Usse.

S'élevant à plus de 4 millions d'euros, les actions qui figurent dans le Contrat de Milieu les Usse reflètent les exigences et priorités à mener pour préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau. Cette signature traduit aussi le fort engagement de l'agence de l'eau et du Département de la Haute-Savoie, les principaux financeurs du Syr'Usse. Sans ce contrat, de nombreuses actions dont celles exposées précédemment, ne pourraient voir le jour et assurer une sécurité financière au Syndicat.



MONTANT TOTAL PREVISIONNEL 4 116 308 €

Partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique

14 actions --- 1 255 964 €

Contribution prévisionnelle de l'agence de l'eau : 1 888 213 €



Restauration et gestion des milieux aquatiques

26 actions --- 1 812 373 €

Contribution prévisionnelle du Département : 590 817 € en investissement et 5 000 € en fonctionnement



Prévention contre les inondations

1 action --- 25 000 €

Engagement financier CNR : 5 902 €

Société de Pêche de Frangy : 6 000 €

Amélioration de la qualité des eaux

2 actions --- 373 844 €

Communication, sensibilisation, concertation du territoire autour de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique

8 actions --- 136 038 €

Pilotage et coordination du Contrat

2 actions --- 513 089 €

Ils participent au Contrat :

Partenaires financiers



Maitres d'ouvrage



L'avancement des actions du Contrat



Le pilotage d'un Contrat de Milieu nécessite l'établissement d'un tableau de bord. Il permet de suivre l'avancement des 53 actions, en tant qu'outil d'aide à la décision, et de rendre compte au territoire lors des Comités de Rivières.

Volet Partage de la ressource



Les actions « terminées » concernent le schéma territorial de gestion de la ressource en eau porté par le Syr'Usse, dont les résultats ont été rendus en novembre 2023, et des travaux de rénovation des conduites d'eau potable sur la commune de Bassy et le territoire de la CCPC.

Volet Ressource (14 actions)

Non engagée	2	14%
Initiée	5	36%
Engagée	4	29%
Terminée	3	21%

Volet Restauration et Gestion des milieux aquatiques



De nombreuses actions ont pu être lancées dès 2022. Les trois actions « non engagées » concernent la gestion des matériaux solides, l'étude des affluents du Fornant et la reprise d'ouvrages de continuité. L'étude hydraulique de la zone humide de Seyssel est quant à elle terminée ; les travaux débuteront en 2024.

Volet Milieu (26 actions)

Non engagée	3	21%
Initiée	10	71%
Engagée	12	86%
Terminée	1	7%

Volet Prévention contre les inondations



L'unique action relative à la modélisation Q100 et au recensement des zones à risque d'inondation et de ruissellement n'a pas encore été lancée. Cela est prévu pour 2024.

Volet Améliorer la qualité des eaux



2 actions composent ce volet, dont l'une, l'observatoire Qualité des eaux des Usse, porté par le Syr'Usse est une action engagée démontrant de nombreux résultats utiles pour l'aménagement du territoire. Cette action sera terminée au 1^{er} trimestre 2024.

Volet Communication, sensibilisation et concertation



Des nombreuses actions sont en cours, et de nombreux résultats sont déjà visibles (nombre de participants, publications, événements, etc.). Les deux actions « non engagées » le seront en 2024. Il s'agit de la mise en valeur de la rivière par le vélo et des cycles de formation pour lutter contre les espèces de plantes exotiques envahissantes à destination des professionnels (paysagistes, BTP, pépiniéristes).

Volet Sensibilisation (8 actions)

Non engagée	2	25%
Initiée	1	13%
Engagée	5	63%

Volet Pilotage et coordination du Contrat



2 actions composent ce volet : l'animation de l'équipe technique dédiée à la mise en œuvre des actions, et le bilan du Contrat. Pour cette dernière action, elle interviendra fin 2024-début 2025, par l'exposition des évaluations techniques, financières et des effets sur les milieux.

CTENS Plateau des Bornes



Restaurer les zones humides remarquables

Les zones humides étant d'une importance essentielle pour la ressource en eau sur les territoires, il est indispensable de les restaurer et de les entretenir pour qu'elles continuent de jouer leur rôle sans dysfonctionnement.

Ainsi, le CTENS du Plateau de Bornes, depuis 2020, s'attèle à préserver et restaurer les zones humides sur 3 bassins versant (Les Ussets, l'Arve et le Fier) avec l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et des différentes collectivités/structures gemapiennes référentes. Cette année, 21 zones humides ont pu bénéficier de travaux sur les invasives, de broyage avec exportation, de fauches agricoles et certaines de recréusement de mares.



Chenet – Fauche



Combe du Feu – Débroussaillage



Platon Nord – Broyage

Les infrastructures agro-écologiques sur le Plateau



Les infrastructures agro-écologiques sont une typologie de corridors écologiques attenantes à des exploitations agricoles gérées de manière extensive. Ces infrastructures permettent aux espèces de circuler sur le territoire et ainsi, faciliter la diversité génétique pour éviter les disparitions d'espèces. Malgré l'aspect très bocagé du territoire, il a été constaté un abandon et un vieillissement des structures arborées qui entraînent petit à petit une dégradation des corridors écologiques. Dans le cadre de l'axe 2 du CTENS, dont 13 communes sont actuellement adhérentes, un plan

d'actions a été réalisé par ASTERS CEN74, le partenaire technique et historique du contrat, pour qu'elles puissent se saisir de la problématique et freiner cette détérioration. En 2023, toutes les communes se sont vu présenter ce plan d'actions avec des cartographies qui localisent à la fois les zones prioritaires à conserver, et les zones déficitaires pour les prendre en compte dans leur PLU et engager des restaurations.

Communiquer et sensibiliser

Le Contrat de Territoire a aussi pour objectif de réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès de public scolaire mais aussi du grand public. En 2023, 4 animations nature grand public ont pu être réalisées avec plus de 70 participants sur les sites labellisés Espaces Naturels Sensibles, avec 4 structures locales : Anim'Nature, Apollon 74, Créatif par Nature, La Maison du Salève.



Instances et réunions pour le CTENS

Dans le cadre du bilan à mi-parcours du Contrat et concomitamment aux changements d'orientations financières du Conseil Départemental, les membres du CTENS ont dû redéfinir leurs priorités d'actions pour 2023 et 2024. Plusieurs réunions ont donc été nécessaires pour mener à bien les prises de décisions : une réunion des Maires du Plateau en janvier 2023, deux Comités de Territoire en mars et novembre 2023, et plusieurs comités techniques tout au long de l'année.

SITE NATURA 2000 LES USSES



Travaux sur les friches à molinie des Esserts à Seyssel et du Tanay à Usinens

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 les Ussets, des travaux de restauration de deux friches à molinie présentes sur les communes de Seyssel et d'Usinens sont réalisés depuis 2017. Ces travaux sont rendus possible grâce à l'accord des propriétaires des parcelles et à la signature de Contrats Natura 2000, permettant un financement à 100% de ces actions par l'Etat Français. Ces friches accueillent une flore typique et une faune rare et protégée comme le Damier de la Succise (papillon dont la plante hôte est la Succise des Prés). Cependant, en l'absence d'entretien, ils ont tendance à se refermer (progression des ligneux) et la molinie, grande gaminée typique de ces milieux, empêche les autres espèces végétales de s'exprimer pleinement. C'est pourquoi des actions de fauche et de débroussaillage sont régulièrement entreprises.

Sorties Nature

5 sorties nature à la découverte des amphibiens, castors et trésors cachés du site Natura 2000 ont été organisées en 2023. Elles ont rassemblé plus de 70 participants, composées essentiellement d'un public familial local. Elles sont toujours autant appréciées.



Sortie scolaire avec l'école de Clarafond à la découverte des grenouilles

Courant mars et avril 2023, une cinquantaine d'élèves de CM1 et CM2 de l'école de Clarafond-Arcine ont bénéficié de trois journées de sensibilisation et d'éducation à la nature sur le thème des amphibiens des Ussets. Les journées ont été animées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Haute-Savoie. Ce cycle pédagogique s'est terminé par une sortie au bord de la mare de Seyssel, où les enfants ont pu observer des pontes de grenouilles rousses, quelques individus adultes et divers insectes qui vivent dans la mare. Ils ont également pu s'initier au land art.

Les autres actions du Document d'Objectif (DOCOB)

Le DOCOB est le programme d'actions du site Natura 2000. Il peut être associé à une sorte de « feuille de route » qui planifie les actions à engager pour préserver les habitats naturels et espèces à enjeux.

Parmi les actions mises en œuvre en 2023, citons à titre d'exemples :

- L'édition d'une plaquette d'information sur le dispositif Natura 2000,
- La reprise du projet de réhabilitation du sentier du Crêt Pollet, à Chessenz, à Vanz, suite à la tempête de juillet 2023,
- Le repérage de secteurs stratégiques pour l'aménagement d'abreuvoirs déportés, au droit de zones sensibles au piétinement dans les cours d'eau et abritant des écrevisses autochtones,
- Une étude sur des aménagements et mesures favorables au sonneur à ventre jaune,
- Le développement d'un projet de restauration sur les pelouses sèches de la Fléchère à Vanz,
- Un accompagnement ponctuel sur des projets de coupes forestières (prescriptions techniques) et le rendu de plusieurs avis relatifs à des projets d'aménagement,
- Un bilan sanitaire réalisé sur la forêt alluviale à Mons, suite à la tempête de juillet 2023,
- Un contrôle et nettoyage des plaques à écrevisses,
- La réalisation de suivis d'espèces (cuivré des marais, damier de la succise, laineuse du prunelier, sonneur à ventre jaune).



Financements et dépenses

Les RECETTES du Syndicat

Le Syr'Usse est un Syndicat mixte fermé, financé principalement par la contribution de ses membres et par les subventions publiques. À la marge, il peut bénéficier de financements ponctuels sur certaines actions et être prestataire de services pour le compte d'autres entités publiques ou non.

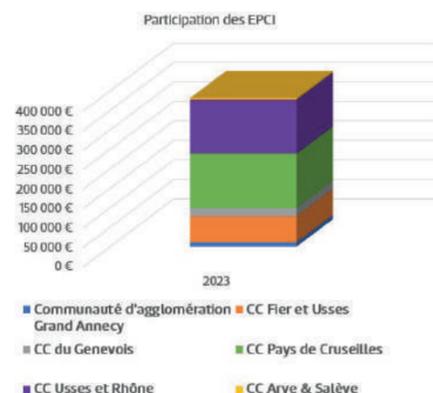
Les cotisations des EPCI membres

Le Syndicat Rivières les Usse est composé de 6 membres dont :

- 1 Communauté d'Agglomération
- 5 Communautés de Communes

Ces six membres participent activement au fonctionnement du Syndicat, via le prélèvement de la taxe GEMAPI, reversée au Syr'Usse.

→ Suite à l'augmentation de l'activité et à la baisse des subventions publiques sur les actions de fonctionnement entre autres, un effort particulier a été demandé et accepté en 2023 par les collectivités membres pour augmenter l'enveloppe annuelle de leur contribution, **qui passe de 272 400 € à 381 360 € (soit 40%)**.

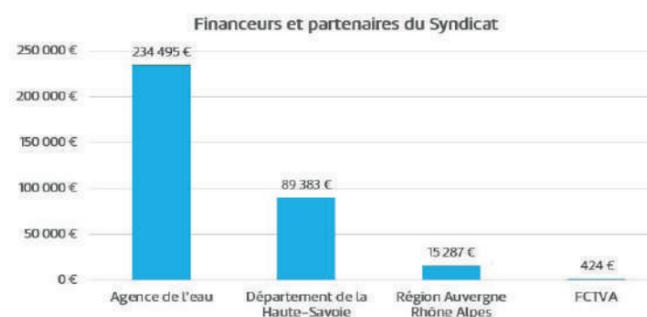


Les subventions publiques

Depuis la création du Syr'Usse en 2007, certains financeurs continuent de soutenir le Syndicat : l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Néanmoins, et au cours des dernières années, la diminution des subventions publiques sur les actions imputées en fonctionnement est notable et concerne, pour le Syr'Usse, l'entretien des milieux, les suivis et les études non suivies de travaux.

En parallèle et en étoffant son activité à la préservation de la biodiversité en milieux aquatiques, le Syr'Usse bénéficie de subventions de l'Etat Français et de l'Union Européenne via le FEADER pour la politique Natura 2000.



En 2023, les subventions publiques versées par les différents financeurs représentent 44.8 % des recettes totales. Il a été versé au Syndicat 339 589 € de subventions. Ce montant reflète en partie l'activité mais il ne tient pas compte de l'ensemble des rattachements des recettes de l'année 2023*.

Focus sur le Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes

Le Syndicat est chef de file du Contrat pour le compte de 13 communes et de 2 Syndicats gemapiens : le SM3A (pour la rivière Arve) et le SILA (pour la rivière Fier).

Le Syr'Usse assure la coordination financière, dépose les subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et refacture le nécessaire aux autres maîtres d'ouvrage.

2023 a été consacrée au bilan technico-financier de la première phase du CTENS. Cela a permis ensuite au Comité de Territoire du CTENS de valider, en collaboration avec le Conseil Départemental, les nouvelles priorités d'actions jusqu'à fin 2024. Ainsi, il est prévu, pour la période 2023-2024, un programme d'actions évalué à 309 000€ TTC, pouvant bénéficier de subventions du Département dans la limite prévisionnelle de 139 400€.

Notons que les subventions versées par le département sur l'exercice 2023 s'établissent à 82 596 €.

Les DÉPENSES du Syndicat

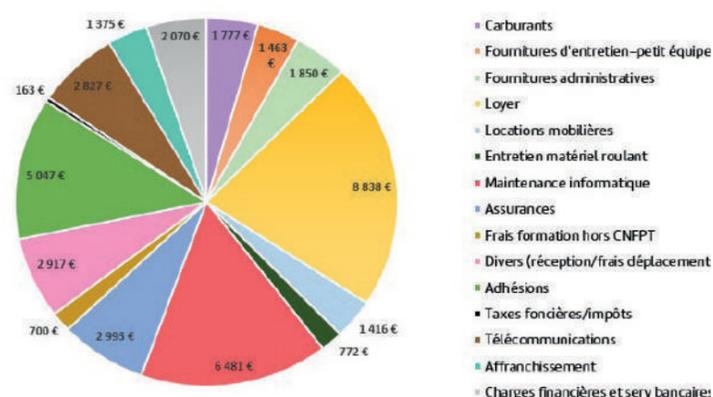
Les dépenses de Fonctionnement sont de trois ordres* :

(hors charges exceptionnelles, dotations aux amortissements entre autres) :

Charges structurelles	40 690 €	6%
Charges de rémunération (dont atténuation de charges)	307 738 €	45%
Charges liées à l'activité	336 892 €	49%
	685 320 €	100%

1/ Les charges structurelles qui permettent au Syndicat de fonctionner au quotidien

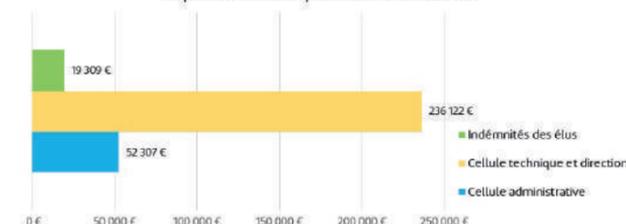
Répartition des frais de structure



Les dépenses liées aux frais de structure s'élèvent à 40 690 €, dont 11 361 € sont subventionnées via les subventions des postes.

2/ Les charges de personnel

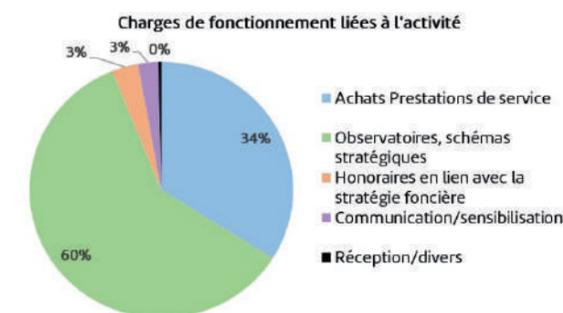
Répartition de la dépense de rémunération



Les dépenses de personnel s'élèvent à un total de 307 738 € en 2023*. Les subventions liées aux postes sont de 101 517€ dont 94 881 € de la part de l'Agence de l'Eau (qui couvre aussi une partie des postes de la cellule administrative). Le reste à charge est donc de 206 220 € pour le Syndicat.

3/ Les charges liées à l'activité

Achats Prestations de service	114 390 €
Observatoires, schémas stratégiques	202 004 €
Honoraires en lien avec la stratégie foncière	10 885 €
Communication/sensibilisation	8 433 €
Réception/divers	1 178 €
	336 890 €



Notons que :

- Les achats de prestations de service d'un montant de 114 390 € représentent les travaux d'entretien des espaces naturels, la lutte contre les plantes invasives, la gestion des boisements de berges, entre autres.
- Les observatoires et schémas stratégiques d'un montant de 202 004€ concernent le suivi qualité, l'observatoire des prélèvements et des usages et la finalisation du schéma territorial de la ressource en eau dans le cadre du PGRE.

Les dépenses d'Investissement 2023 s'articulent principalement autour de deux axes :

- La poursuite des démarches d'acquisition foncière (procédure d'expropriation notamment)
- Les travaux de restauration des zones humides

Ces dépenses sont le reflet d'actions qui, sur le long terme, bénéficient au patrimoine des collectivités du territoire (Syr'Usse et collectivités membres).

Répartition des dépenses d'investissement

Investissement informatique et mobilier	3 826 €
Démarche d'acquisition foncière	123 714 €
Actions de restauration des espaces naturels	82 240 €
	209 780 €

*Dans l'attente de la clôture définitive du budget 2023

Communiquer, sensibiliser, représenter

En 2023, le Syr'Usse s'est associé à une démarche personnelle, celle de M. Sylvain LEURENT, photographe professionnel qui souhaitait mettre en lumière la rivière des Usse et les personnes engagées pour sa préservation. Le Syr'Usse a adhéré à cette démarche et s'engage aujourd'hui auprès de lui pour un événement qui se veut fédérateur et artistique sur 2024 : proposer une exposition photographique itinérante, pour le territoire des Usse. **Ce projet répond à plusieurs objectifs :**

- Faire prendre conscience de la fragilité des milieux aquatiques et de leur nécessaire sauvegarde
- Inciter aux changements de comportement qui tendent à la sobriété
- Fédérer les communes et habitants du territoire
- Offrir un événement, avec la rivière comme fil conducteur pour se reconnecter à la rivière

L'évènement aura lieu de Cruseilles à Seyssel, durant l'été et l'automne 2024, en partenariat avec les communes et les associations locales. **Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour cet évènement d'envergure pour le territoire des Usse !**

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



Les classes d'eau :

Durant l'année scolaire 2022-2023, 8 classes du CE1 au CM2 de 3 écoles différentes ont tenté l'expérience du dispositif des Classes d'Eau des Usse proposé par le Syndicat et financé par l'Agence de l'Eau. Tous les enseignants et élèves ont été satisfaits du dispositif ainsi que des animations nature réalisées par nos partenaires.

Certains souhaitent même réitérer cette belle expérience pour l'année 2023-2024 !



Exposition sur le thème de l'eau à l'école de Desingy

La presse locale parle du Syr'Usse



2023 en quelques dates...

12 mai

Formation Zones Humides
MFR Les Dronières

Une quarantaine d'élèves en BAC PRO CGEA (conduite et gestion d'une exploitation agricole) de la Maison Familiale et Rurale des Dronières de Cruseilles se sont retrouvés à Arbusigny, sur le marais du Chenêt, pour une matinée de formation dédiée aux milieux humides.



16 juin

Journée environnement
COLAS

L'entreprise Colas implantée à Sillingy s'est rapprochée du Syr'Usse dans le cadre de ses actions « Responsabilité Sociétale des Entreprises ». Le Syr'Usse lui a proposé un chantier d'arrachage de plantes invasives le long des Petites Usse et sur deux zones humides à Choisy.



1^{er} et 2 juillet

Fête des Fromages de Savoie à Frangy

À l'occasion de la 18^{ème} Fête des Fromages de Savoie qui s'est tenue à Frangy, près de 450 personnes venant principalement du territoire des Usse se sont rendues sur le stand du Syndicat.

Au programme : jeu de la truite des Usse et puzzle sur la fabrication du fromage pour comprendre les usages de l'eau et la fonctionnalité écologique de la rivière.



16 septembre

Rand'eau à Cruseilles

La Rand'eau à Cruseilles le samedi 16 septembre a accueilli 8 personnes le temps d'une matinée pluvieuse.

La matinée a été découpée en 10 étapes allant du fonctionnement du bassin versant et d'une approche plutôt sensorielle de la rivière, aux différents usages et solutions individuelles et collectives face à un changement climatique de plus en plus observé.



20 octobre

Forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie

Le Syr'Usse a participé à la 9^{ème} édition du forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie le vendredi 20 octobre au Parc des Expositions à La Roche-sur-Foron !

Notre Syndicat était accompagné du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC), du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), dans le but de mettre en valeur nos rivières de Haute-Savoie et d'échanger sur nos missions et pratiques.



syr'usses

SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES



Retrouvez toutes nos actualités et documents sur www.rivieres-usses.com



Syr'usses, Syndicat de Rivières Les Usse

Directeur de publication : Jean-Yves Mâchard – Photographies : Syr'Usse, COLAS

Rédaction et relectures : l'ensemble du personnel du Syr'Usse

Date de publication : Janvier 2024 – Conception : Syr'Usse – Impression : Atelier Rouge100 – Frangy

Conception, diffusion et impression de ce rapport d'activité, avec le concours financier de :

